

N° 5844²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi du 13 décembre 2004 autorisant
la participation de l'Etat à la construction d'une maison de
soins pour personnes atteintes de troubles psychogériatriques
à Erpeldange/Ettelbruck**

* * *

ARRETE GRAND-DUCAL DE RETRAIT DU ROLE DES AFFAIRES

(5.6.2009)

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Famille et de l'Intégration et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre de la Famille et de l'Intégration est autorisée à demander en Notre Nom le retrait du projet de loi No 5844 portant modification de la loi du 13 décembre 2004 autorisant la participation de l'Etat à la construction d'une maison de soins pour personnes atteintes de troubles psychogériatriques à Erpeldange/Ettelbruck.

Palais de Luxembourg, le 5 juin 2009

*La Ministre de la Famille
et de l'Intégration,*

Marie-Josée JACOBS

HENRI

*

